

SDE35

Optimisation des ressources

Accès simplifié à l'approvisionnement local en Energie Renouvelable

Le problème

De l'autoconsommation individuelle au contrat d'achat direct d'énergie renouvelable (CADER) en passant par l'autoconsommation collective, les circuits courts de l'énergie pour les collectivités font référence à des modèles de production et de consommation d'énergie variés qui obéissent à des logiques, des modèles d'organisation et des schémas contractuels très différents.

Comment passer d'une stratégie d'achat à une stratégie d'approvisionnement local pour les collectivités, en intégrant la production d'Energie Renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique des acteurs du territoire ?

Votre solution innovante

Le SDE35 a créé avec sa SEM EnR une association à but non lucratif, Part'EnR 35, en charge d'organiser la répartition de la production d'Energie Renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique des acteurs du territoire, principalement des collectivités.

Les objectifs

- Aider les collectivités à définir une stratégie d'approvisionnement local.
- Massifier les opérations d'autoconsommation collective et en faire un vrai levier de stabilité des factures énergétiques des communes et EPCI du département.

L'histoire de votre action innovante

• **Qui ?**

Le SDE35, coordinateur du groupement d'achat d'énergie en Ile-et-Vilaine composé de 360 membres (275 communes, 16 EPCI, Le Département d'Ile-et-Vilaine, 39 CCAS et CIAS, 22 syndicats intercommunaux ou mixtes 7 structures autres : EPL, EPA, régie, SEM, SA).

Les partenaires sont l'agence locale de l'énergie des Vallons de Vilaine pour son expertise, Energ'iV en tant que producteur d'énergie et Enogrid pour la supervision des flux énergétiques.

• **Pour qui ?**

Les communes et EPCI du département.

• **Quoi ?**

A la suite de l'explosion des prix en 2022, qui a entraîné une explosion des charges pour les collectivités, le SDE35, coordinateur du groupement d'achat d'énergie en Ile-et-Vilaine a souhaité modifier ses modalités d'achat.

Après avoir analysé l'intérêt économique de la commune de mettre en place une opération d'ACC sur son territoire, nous avons contractualisé 14 de ses bâtiments avec 1 producteur d'énergie photovoltaïque installé sur la salle Calypso, salle de sport communal.

L'association assure le rôle de Personne Morale Organisatrice (PMO) mutualisée pour gérer les opérations d'ACC.

Elle assure aussi la gestion des flux financiers pour le compte des producteurs locaux d'EnR et le lien avec ENEDIS.

Elle met à disposition une solution clef en main pour les communes pour stabiliser une part des factures énergétiques. Pour la commune rurale de Val d'Anast (4 000 habitants), 76 800

kWh ont été partagés la première année de fonctionnement de la boucle, ce qui représente 20% des besoins d'électricité de la commune pour son patrimoine, désormais couverts par une production locale et renouvelable, à un prix stabilisé pour 20 ans.

- **Quand ?**

Etude préliminaire : Mai 2023

Création de la PMO Départementale, Part'EnR 35 : Novembre 2023

Contractualisation : Hiver 2024

Début l'opération : Mai 2024

Premier bilan : Mai 2025

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

Un agent du SDE35 est mis à disposition de l'association pour son lancement

- **Coût total, dont coût pour la collectivité**

Les frais de gestion appliqués sur les kWh échangés couvrent le temps humain pour assurer la facturation, l'animation des opérations d'ACC et les logiciels permettant le suivi énergétique. Ils étaient de 20 à 30 €/MWh en 2025 et vont diminuer dès 2026 avec la hausse des volumes échangés.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Cette organisation innovante a permis à une collectivité rurale de s'approprier la complexité des mécanismes d'achat d'énergie, tout en valorisant un projet de production d'énergie renouvelable sur son territoire.

- **Potentiel de diffusion et de réplique**

Cette expérimentation a pu être dupliquée auprès de 10 autres collectivités d'Ille-et-Vilaine, et plus de 30 projets sont en développement. Le modèle a également convaincu d'autres territoires qui ont créé leur PMO mutualisée (Part'EnR 22, Part'EnR 33, Part'EnR Ille-de-France, ...)

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Au-delà de la maîtrise des charges d'exploitation, la multiplication des boucles d'autoconsommation collective permet d'encourager le déploiement et l'acceptation des projets d'EnR en Ille et Vilaine, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux.

Ces projets sont fréquemment plébiscités par les Conseils Municipaux des Jeunes et facilitent les évolutions d'usage de l'énergie : sobriété, efficacité, décalage

Pour le SDE35, l'adéquation locale entre production et consommation doit permettre à terme de modérer les investissements sur les réseaux de distribution d'énergie.

3 mots clés : Energie / Environnement / Mutualisation